ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

Alain LEUGER,
Président du Conseil Régional
de l'Ordre des Experts-Comptables de Limoges

19 Juin 2014

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

Processus de gestion des risques :

- Identification,
- Evaluation de la probabilité de survenance des évènements,
- Compréhension de la réponse à ces évènements,
- Mise en place de système pour faire face aux conséquences,
- Surveillance de l'efficacité des approches et contrôles

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

Cartographie des risques externes et internes :

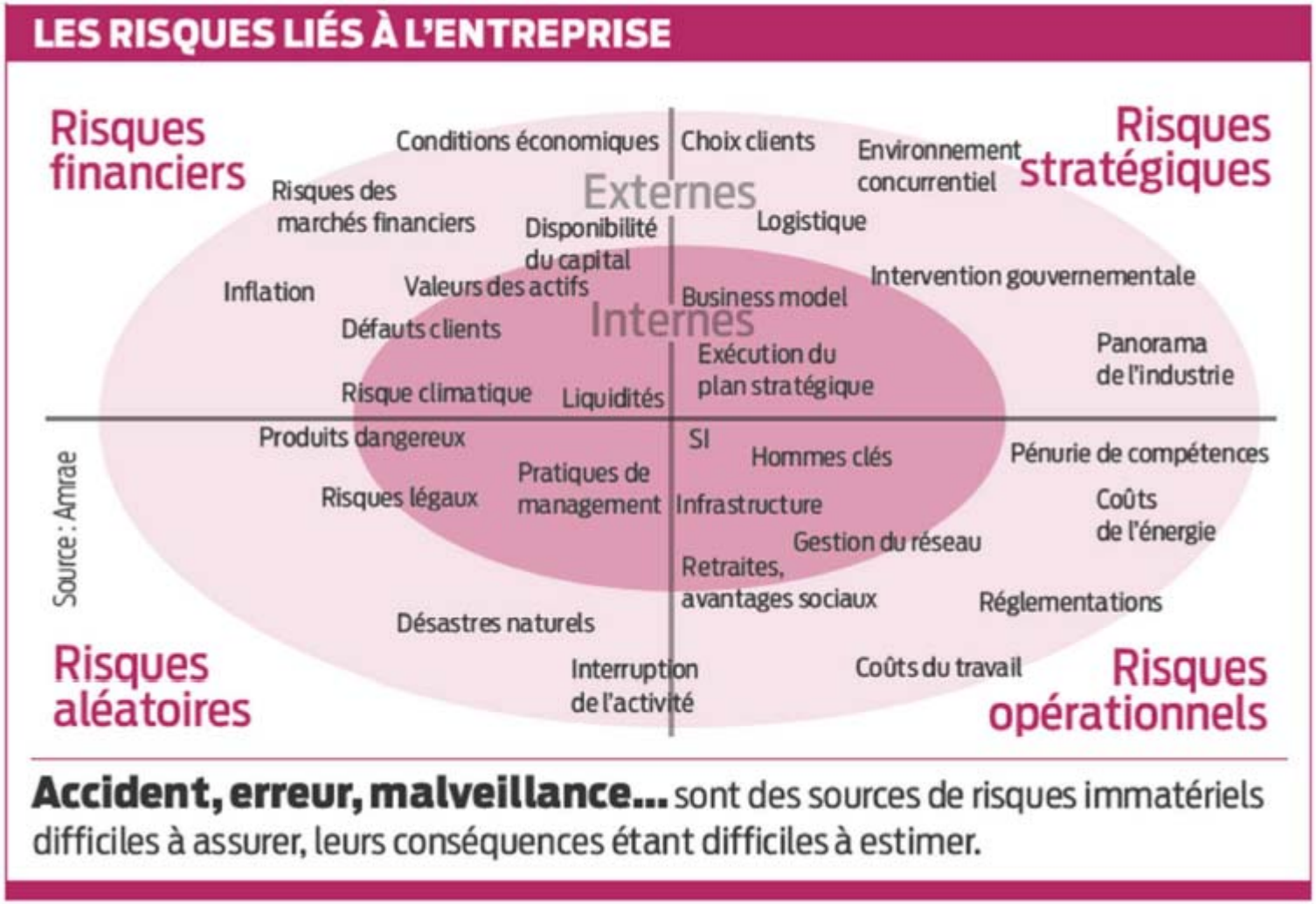

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

Trésorerie et gestion des risques financiers sont devenus des enjeux majeurs pour les dirigeants.

Les risques financiers sont associés à la structure financière de l'entreprise, aux transactions qu'elle effectue et aux systèmes financiers déjà mis en place.

L'identification des risques financiers implique l'examen des opérations financières quotidiennes, particulièrement la trésorerie.

Si l'entreprise est trop dépendante d'un client unique ou d'un petit nombre de clients et que celui-ci ou l'un d'entre eux n'est pas en mesure de vous payer cela pourrait menacer la continuité d'exploitation de votre entreprise.

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

QUELQUES CHIFFRES

⇨ Un quart des entreprises de taille intermédiaires (ETI) déclarent ne pas avoir de politique de gestion des risques financiers. Près d'une ETI sur 5 fait appel à des instruments de couverture dits « complexes ».

⇨ 90% des grandes entreprises et ETI estiment que leur sensibilité aux risques financiers a augmenté sur ces 3 dernières années.

⇨ La moitié des entreprises estime que de nouveaux risques sont apparus depuis 2011-2012 : risques liés au marché et à l'environnement (39%) mais aussi au financement (21%)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

La perception du risque financier

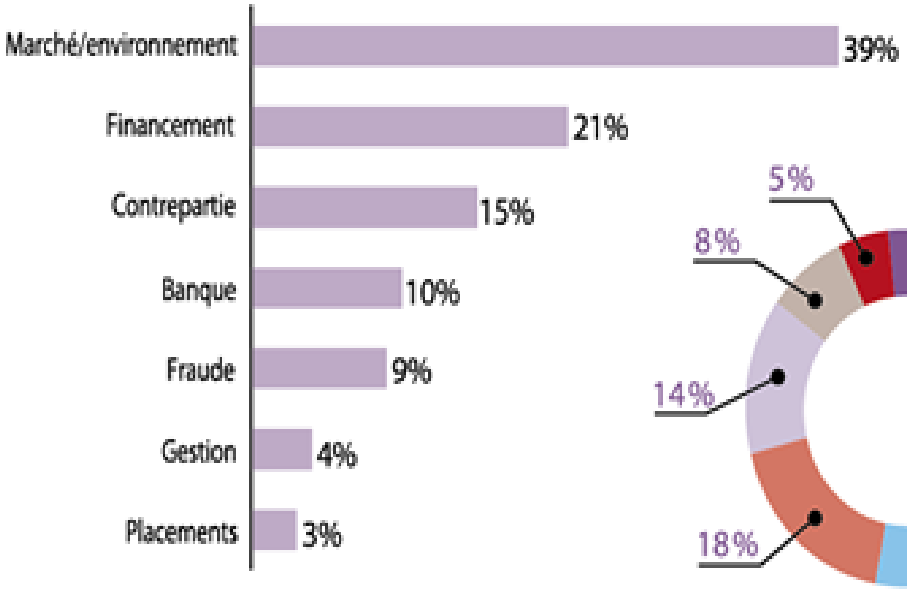

Source : étude Mazars "Maîtrise des Risques Financiers", 2013

Dans le suivi des risques financiers, sur quels éléments portez-vous le plus votre attention ?

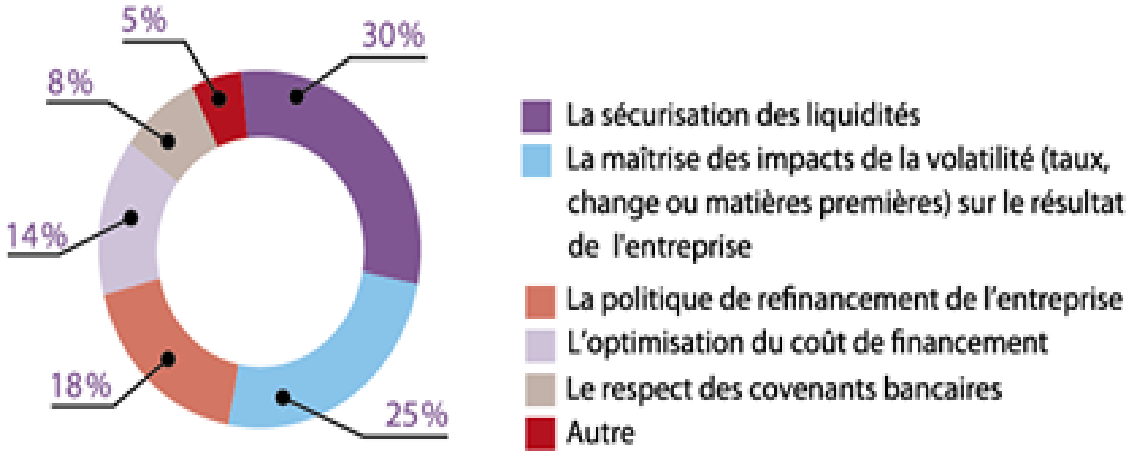

LE SUIVI DES PRINCIPAUX RISQUES

- La sécurisation des liquidités (30%),

- La maîtrise des impacts de la volatilité des taux, change et matières premières sur le résultat de l'entreprise (25%),

- La politique de refinancement de l'entreprise (18%),

- L'optimisation du coût du financement (14%),

- Le respect des covenants bancaires (8%)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES NOUVEAUX RISQUES FINANCIERS

Dans le suivi des risques financiers, sur quel élément portez-vous principalement votre attention ?

- La sécurisation des liquidités
- La maîtrise des impacts de la volatilité (taux, change ou matières premières) sur le résultat de l'entreprise
- La politique de refinancement de l'entreprise
- L'optimisation du coût de financement
- Le respect des covenants bancaires
- Autre

Source : étude Mazars "Maîtrise des risques financiers" 2013

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

Les covenants sont les clauses insérées aux contrats de crédits (de toute durée) conclus entre la banque et l'entreprise qui obligent l'emprunteur à respecter certaines règles.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

Deux types de covenants :

- Les covenants obligeant l'entreprise à respecter des ratios financiers.
Les ratios utilisés varient d'une banque à l'autre :

Dettes Financières/Fonds Propres ou EBITDA ou EBE,
Frais Financiers/ EBE,
Résultat d'exploitation/Frais Financier

- Les covenants obligeant les dirigeants de l'entreprise à tenir la banque informée des modifications de structure juridique ou de l'actionnariat ou de ses nouveaux projets stratégiques :

Dans certains cas les convenants se contentent de fixer une obligation d'information du banquier.

Dans d'autres cas, ils vont jusqu'à contraindre les dirigeants à recueillir l'accord de ce dernier, avant de procéder à l'opération envisagée.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

En cas de non-respect d'un covenant, quel qu'il soit, la sanction prévue est extrêmement lourde : il est toujours stipulé dans le contrat que l'entreprise aura alors à régler immédiatement l'intégralité du montant de l'emprunt restant dû.

Le non respect de ces engagements peut constituer une cause de remboursement anticipé du prêt ce qui peut compromettre la continuité d'exploitation de l'entreprise

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

Dans les faits il est rare que la banque applique cette sanction, car elle sait bien qu'en mettant l'entreprise en demeure de rembourser l'emprunt sur le champ, elle risque fort de la précipiter dans la cessation des paiements laquelle à de fortes chances d'aboutir à la liquidation judiciaire, lui laissant peut d'espoir de récupérer ses créances. La banque ne déclenche l'exigibilité immédiate du solde restant dû que lorsque la rupture des covenants s'accompagne d'autres signes alarmants.

Dans le cas où la société a rompu un covenant financier, le banquier peut exiger des dirigeants qu'ils prennent très vite des mesures : blocage des investissements, cessions d'actifs, fermetures d'unités de production, licenciements etc.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES COVENANTS BANCAIRES

La rupture des covenants doit, d'une manière générale, être un signe d'alarme pour l'entreprise puisqu'elle peut révéler ou augurer de futures difficultés financières.

Eviter les contrats d'emprunts standards, les covenants sont négociables. Faire jouer la concurrence.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LA SECURISATION DES LIQUIDITES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LA SECURISATION DES LIQUIDITES

- diversification de la nature des financements (45%)

- maintien d'un montant minimal sur les lignes non tirées (43%)

- anticipation et restructuration des prochaines échéances de remboursement (28%)

- centralisation de la trésorerie (26%).

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LA SECURISATION DES LIQUIDITES

Exemples :

- avoir plusieurs banques

- diversifier ses modes de financement court, moyen et long terme

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LA SECURISATION DES LIQUIDITES

Quel est le principal objectif de placement des excédents de trésorerie de votre entreprise ?

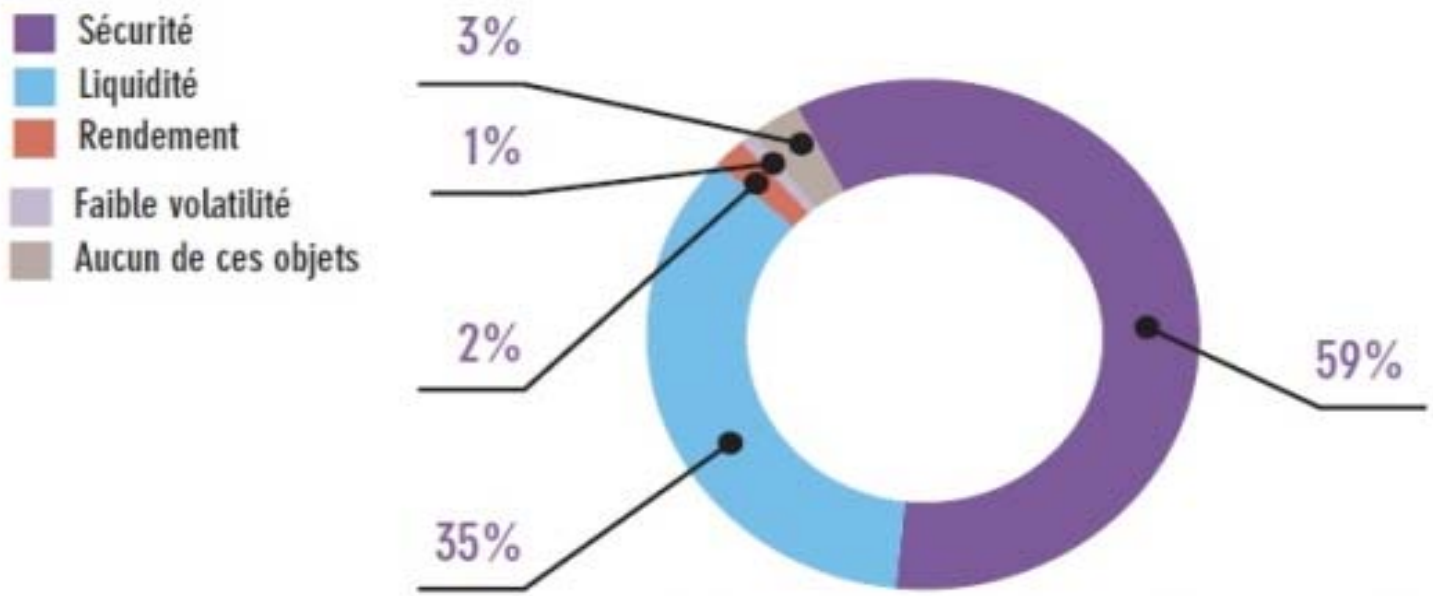

Source : étude Mazars "Maîtrise des risques financiers" 2013

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LA SECURISATION DES LIQUIDITES

<u>Grande prudence dans le choix des placements :</u>

- Sécurité = 59%,
- Liquidité = 35%,
- Rendement = 2%
- Faible volatilité = 1%

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

Risque de taux d'intérêt :

- **Le risque des pertes-emprunts** : c'est le risque que les taux des crédits progressent dans un sens défavorable.

- **Le risque « capital »** sur les actifs.

Risque de change :

La structure procède à une opération, usant une devise différente de sa monnaie nationale.

Risque de contrepartie :

C’est un risque qu’encourt l’entreprise lorsque ses partenaires deviennent défaillants.

Risque de liquidité :

Ce risque dépend de la facilité ou la difficulté rencontrée soit pour acheter, soit pour revendre un actif.

Risque de faillite :

Egalement appelé « risque de défaillance », il s'agit d'un risque qui remet en question la santé monétaire/financière de la structure concernée.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

Évolution des défaillances et de leurs coûts

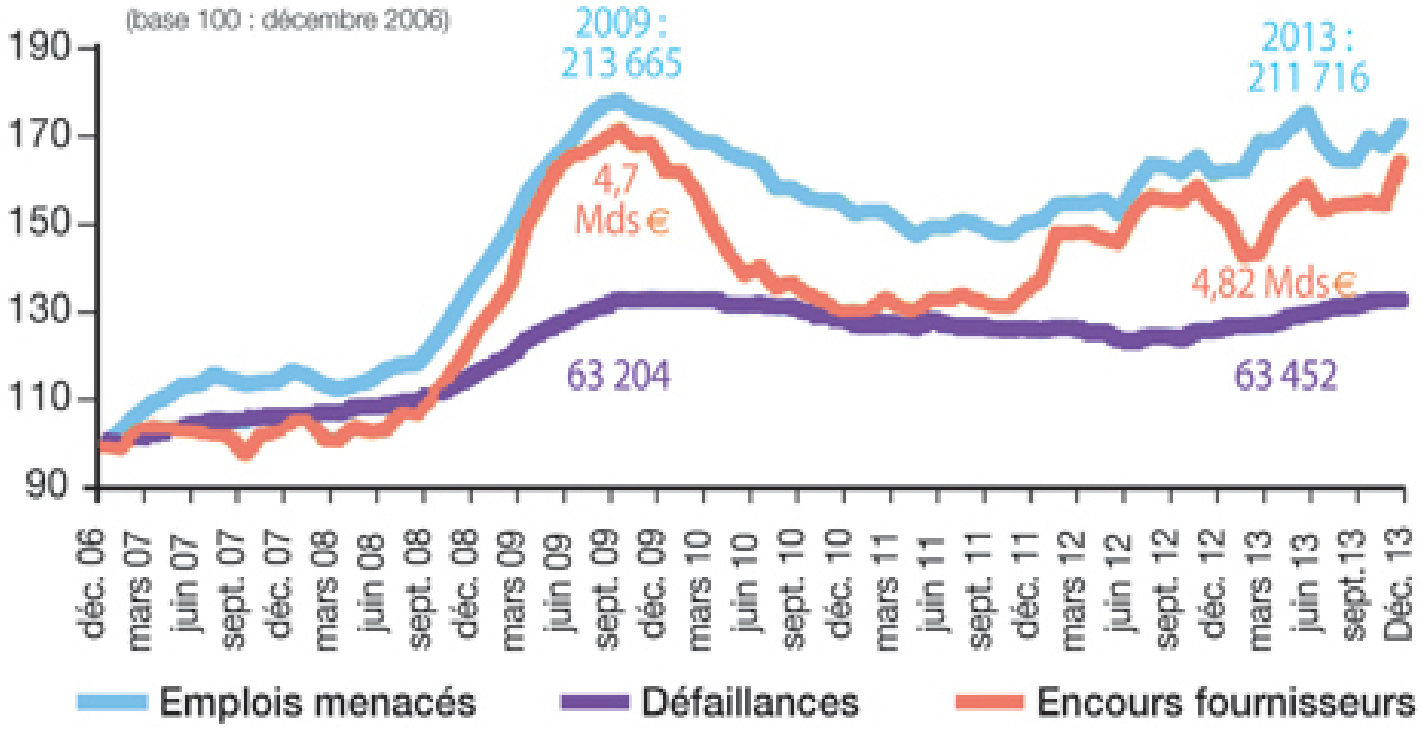

Sources : Scores & Décisions, Coface - Etude réalisée en 2013

LA PREVENTION DES DIFFICULTES EN ENTREPRISE

Les différents dispositifs de prévention :

- Des **dispositifs offensifs de financement** tels que le préfinancement du CICE, les avances remboursables CODEFI sous la houlette du Conseil Général, les prêts d'honneur (Initiative Périgord), les subventions, les aides à l'innovation et à l'embauche, les crédits d'impôts et les contrats aidés

- Des **dispositifs défensifs** tels que la médiation du crédit sous l'égide de la Banque de France, les cellules de prévention – CIP, les procédures amiables (Mandat ad hoc, Conciliation), les procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation).

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

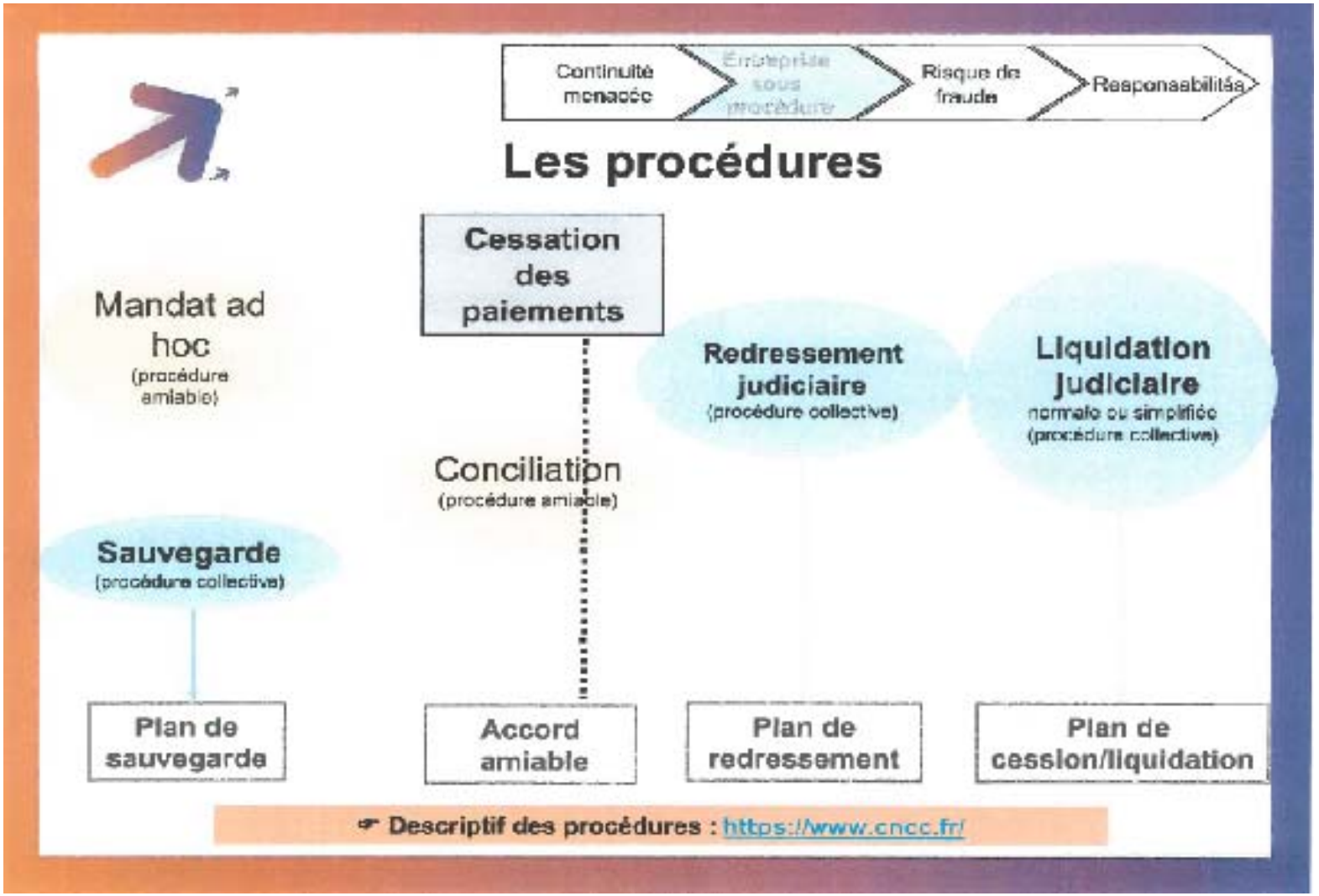

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

Continuité menacée → Entreprise sous procédure → Risque de fraude → Responsabilités

Objectifs et acteurs des procédures

Procédures	Objectifs	Acteurs	Secret professionnel	Alerte
Mandat ad-hoc *(Absence de cessation des paiements)*	Accord amiable	Mandataire ad-hoc	Oui	Oui
Conciliation (Absence de cessation des paiements ou depuis moins de 45 jours)	Accord amiable constaté ou homologué+ présentation de proposition relative à la poursuite de l'activité économique et au maintien de l'emploi Exécution de l'accord	Conciliateur	Oui	Non Oui
Sauvegarde *(Absence de cessation des paiements)*	Faciliter la réorganisation de l'entreprise afin de permettre la poursuite de l'activité économique, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif 1 phase d'observation 1 plan de sauvegarde Exécution du plan de sauvegarde	· Juge-commissaire · Administrateur judiciaire (non obligatoire si CA < 3 M€ et moins de 20 salariés) · Mandataire judiciaire	Oui (sauf L.621-2 C.Com) Oui Oui	Non Oui
Redressement judiciaire *(Cessation des paiements)*	Poursuite de l'activité économique, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif 1 phase d'observation 1 plan de redressement Exécution du plan de redressement	· Juge-commissaire · Administrateur judiciaire (non obligatoire si CA < 3 M€ et moins de 20 salariés) · Mandataire judiciaire	Oui (sauf L.621-2 sur renvoi du L.631-18 C.Com) Oui sauf mission d'administration Oui	Non Oui
Liquidation judiciaire *(Cessation des paiements)*	Réalisation de l'actif + Apurement du passif	Liquidateur	Non	N/A

Procédures amiables | Procédures collectives

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

Continuité menacée → Entreprise sous procédure → Risque de fraude → Responsabilités

Apprécier la continuité d'exploitation

- Texte de base : **NEP 570 « Continuité d'exploitation »**
- **Les difficultés** remettant en cause la continuité de l'exploitation
  - Financières, telles que :
    - capitaux propres négatifs,
    - capacité d'autofinancement insuffisante,
    - incidents de paiement,
    - non-reconduction d'emprunts nécessaires à l'exploitation,
    - litiges ou contentieux pouvant avoir des incidences financières importantes.
  - Opérationnelles, telles que :
    - départ d'employés ayant un rôle clé et non remplacés,
    - perte d'un marché important,
    - conflits avec les salariés,
    - changements technologiques ou réglementaires.
- Appréciation de la continuité d'exploitation sur une période de **douze mois à compter de la clôture de l'exercice**
- **Vigilance du CAC tout au long de sa mission**

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

CIP = Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

Les CIP regroupent :
- la profession comptable libérale, représentée par des représentants de l'Ordre des Experts- Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes (CRCC) ;
- les anciens juges des Tribunaux de Commerce ;
- la profession des avocats ;
- les chambres de commerce et d'industrie ;
- les Organismes de Gestion Agrées (OGA)
- les Greffiers des Tribunaux de commerce.

Sont également membres associés du CIP les associations ECTI (Echanges et Consultations Techniques Internationaux) et EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et la CCEF (Compagnie des Conseils et Experts Financiers).

Les CIP :
- Ecoutent le Chef d'Entreprise
- Eclairent sa route au regard des écueils qui jalonnent le chemin d'une Entreprise confrontée à des difficultés
- Informent sur les outils et procédures dont il pourrait disposer pour mettre en place un redressement dans un cadre amiable

Comment fonctionne le C.I.P.?
Sur rendez-vous, le demandeur est reçu par deux délégués C.I.P., un Expert Comptable et un ancien Juge du Commerce, dans un lieu neutre, gratuitement, pendant une heure environ. Cet entretien est confidentiel ; il n'est pris aucune note, il n'est rédigé aucun rapport et il n'y aura, de la part des délégués aucune suite, sauf celle que voudra lui donner le chef d'entreprise lui-même.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

CODEFI = Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises

Le CODEFI est la structure locale ayant vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Il aide les entreprises en difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Ainsi, le CODEFI peut accorder, sous conditions, un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou un prêt permettant de financer sa restructuration.

Toutes les entreprises de moins de 400 salariés, quels que soient leurs secteurs d'activité économique, peuvent bénéficier de ce dispositif. Elles ne doivent toutefois pas se trouver dans une situation manifestement compromise et sans perspective de redressement.

L'entreprise en difficulté doit saisir le CODEFI dans le ressort duquel se situe son siège social. Pour cela, elle doit s'adresser à la Direction départementale des finances publiques.

Exemple :
Une entreprise nécessitant des investissements importants pour s'adapter aux mutations technologiques de son secteur d'activité pourra saisir le CODEFI.

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS
RENCONTRES EN ENTREPRISE

Risque de financement :

Les entreprises sont plus que jamais confrontées à des problématiques de risques financiers. Ces problématiques sont notamment liées au fait que les organismes financiers soient soumis aux nouvelles réglementations Bâle III ou encore Solvancy II. Ces contraintes contribuent à limiter l'accès aux liquidités pour les entreprises .

Recours à moyen et long termes

- mise en place d'Enternext, en juin dernier, permet désormais aux PME et ETI d'émettre des actions en bourse.
- création, en début d'année, des PEA PME autorise les levées de fonds auprès des particuliers.

Recours à court terme

- L'affacturage est l'une des solutions de financement actuellement choisie par les entreprises, notamment pour financer leur besoin en fond de roulement ou le développement de leur activité.

Risque pays :

Ce risque va dépendre soit de l'emplacement de l'entreprise elle-même, soit du lieu des transactions et opérations qu'elle conduit. Donc, on parlera du risque pays, dans les cas où le pays en question traverse une crise importante (guerre, économie défaillante…). Les structures professionnelles (même les plus solvables et crédibles) se retrouveront également en crise.

Risque politique :

Ce risque s'inscrit dans la même lignée que le risque pays, puisqu'il est directement lié aux conséquences des actions, prises de positions et autres occurrences politiques ou administratives, qu'elles soient nationales ou internationales ayant des incidences néfastes sur l'entreprise importatrice.

Risque géographique et/ou climatique :

Risque relié à l'impact que peut avoir le facteur climatique et/ou géologique sur la conduite des opérations ou transactions opérées par l'entreprise.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque de fraude sur les paiements :

Le trésorier doit être particulièrement vigilant sur le risque de fraude aux paiements : 26 % des fraudes sur les paiements sont internes car beaucoup trop d'entreprises font encore des paiements papiers, via des échanges de fax avec leur banque.

limiter le risque :
- il faut que l'entreprise réconcilie les relevés de comptes bancaires avec les factures gérées dans le Progiciel de Gestion Intégrée et vérifient tous les paiements qui n'arrivent pas en comptabilité.
- il faut que l'entreprise mette en place de système de paiement électronique, avec des workflows de validation et des signatures électroniques

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

- 55% des entreprises françaises ont été victimes d'une fraude au cours des 24 derniers mois

- 43% des fraudes reportées par les entreprises françaises ont été détectées grâce à l'analyse informatique des données

- 44% des entreprises françaises craignent à l'avenir un acte de cybercriminalité

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

50% des attaques répertoriées en 2012 ont visée des structures de moins de 250 personnes parce que :

- Elles ont moins conscience de l'existence d'un risque lié à la détention de données sensibles ;
- Le niveau de sécurité de leurs systèmes est plus faible que celui des grands groupes ;
- Ces petites entreprises servent souvent de point d'entrée vers les plus grandes

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

45 % des incidents impliquent un tiers extérieur

7 % un partenaire

11 % ont des causes uniquement internes

39 % des cas ont des sources multiples.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

La cybercriminalité désigne l'ensemble des infractions pénales commises via les réseaux informatiques (vols de données à caractère personnel, industriel, fraude ou vol d'identifiants bancaires, diffusion d'images pédophiles, atteinte à la vie privée etc.).

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

Exemples de cybercriminalité et Techniques d'attaques les plus fréquentes :

1- Usurper l'identité d'un donneur d'ordres pour exiger d'un collaborateur qu'il effectue un virement frauduleux, en prétextant l'urgence et la confidentialité.

FRAUDE AU PRESIDENT : En se faisant passer pour un haut responsable de l'entreprise, l'escroc place le collaborateur en position de subordination hiérarchique. En position de force dans la relation, l'escroc dispose de puissants ressorts pour manipuler sa victime. Il fait alors usage de l'autorité qu'on lui suppose tout en valorisant le collaborateur

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

Exemples de cybercriminalité et Techniques d'attaques les plus fréquentes :

2- Attaques de Type « Point d'Eau »

Ingénieux, les attaquants ont de plus en plus recours à la technique du « point d'eau » ou « water holing ». Elle consiste à attendre que les salariés de l'entreprise que l'on désire pirater se connectent à un site web infecté. Au lieu d'attaquer le système d'information d'une grande entreprise très bien protégé, il est plus facile d'infecter le site web d'un partenaire ou d'une structure très fréquentée par les employés de l'organisation. Ces derniers se connectent sans se méfier à un site qu'ils identifient comme sûr.
La plupart des attaques sont cependant réalisées via la messagerie électronique des utilisateurs.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

Exemples de cybercriminalité et Techniques d'attaques les plus fréquentes :

3- Le Déni de service : saturation d'un réseau ou d'un service par un envoi de requêtes en très grand nombre afin d'empêcher ou de limiter fortement sa capacité à fournir le service attendu.

4- Le piégeage de logiciel : utilisation de programmes malveillants pour perturber le fonctionnement d'un logiciel et infecter un système d'information.

5- Les techniques d'ingénierie sociale : acquisition déloyale d'information afin d'usurper l'identité d'un utilisateur. Parmi ces techniques, l'hameçonnage ou Phishing consiste par exemple à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance afin de lui soutirer des renseignements personnels

6- Rançongiciels : logiciels malveillants qui « prennent en otage » des données personnelles et exigent une rançon pour leur restitution.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

Risque lié à l'informatique et NTIC : la cybercriminalité :

Nouvelles vulnérabilités : Cloud computing, Mobilité, Smart phone et tablette

Le BYOD signe provenant de l'expression anglaise « Bring Your Own Device » (apportez votre propre appareil), consiste à utiliser un terminal mobile personnel à des fins professionnelles.
En fort développement ces dernières années, le BYOD est extrêmement complexe à gérer pour les responsable de la sécurité :
- la sécurité des terminaux est difficile à garantir, en raison de la diversité des appareils et des systèmes d'exploitation, des vulnérabilités causées par les usages privés
- la connexion pose la question de l'authentification et de la protection des données sensibles de l'entreprise ;
- l'absence de cadre juridique définissant les obligations et prérogatives des employés et des entreprises.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Limoges

LES RISQUES D'ESCROQUERIE

UN BON CONSEIL : UTILISER LES OUVRAGES ELABORES PAR L'ANSSI : Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information :

- Passeport de conseils aux voyageurs,
- Les 10 commandements de la sécurité sur l'internet